



Bessans
Haute Maurienne Vanoise



100% remboursé

**CET HIVER, SKIEZ OU
SOYEZ REMBOURSÉ**

Cet hiver, je prends mes vacances en toute sérénité.

- * *Si le domaine skiable venait à fermer à cause de la Covid-19, vos achats de forfaits (1 à 8 jours) seraient intégralement remboursés en cas de non utilisation ou remboursés au prorata en cas d'utilisation partielle.*

- * *En cas d'impossibilité de venir à Bessans pour cause de COVID-19, vos forfaits (1 à 8 jours) seront intégralement remboursés sur présentation d'un justificatif tel que le certificat médical ou la copie d'une décision institutionnelle.*

- * *Pour les achats de forfaits annuels Haute Maurienne Vanoise, forfaits annuels Bessans ski de fond et/ou ski alpin :*
 - *nous vous laissons la possibilité de changer d'avis jusqu'au **18 décembre inclus**. Si les conditions de séjour, de transport ou si les règles sanitaires évoluaient, vous pourrez ainsi annuler votre forfait sur simple demande et en obtenir le remboursement sans frais.*
 - *nous garantissons aux détenteurs de ces forfaits annuels **90 jours d'ouverture** au minimum sur une période courant du 1er novembre de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante. Si cette garantie ne pouvait être respectée, un dédommagement au prorata vous sera proposé.*